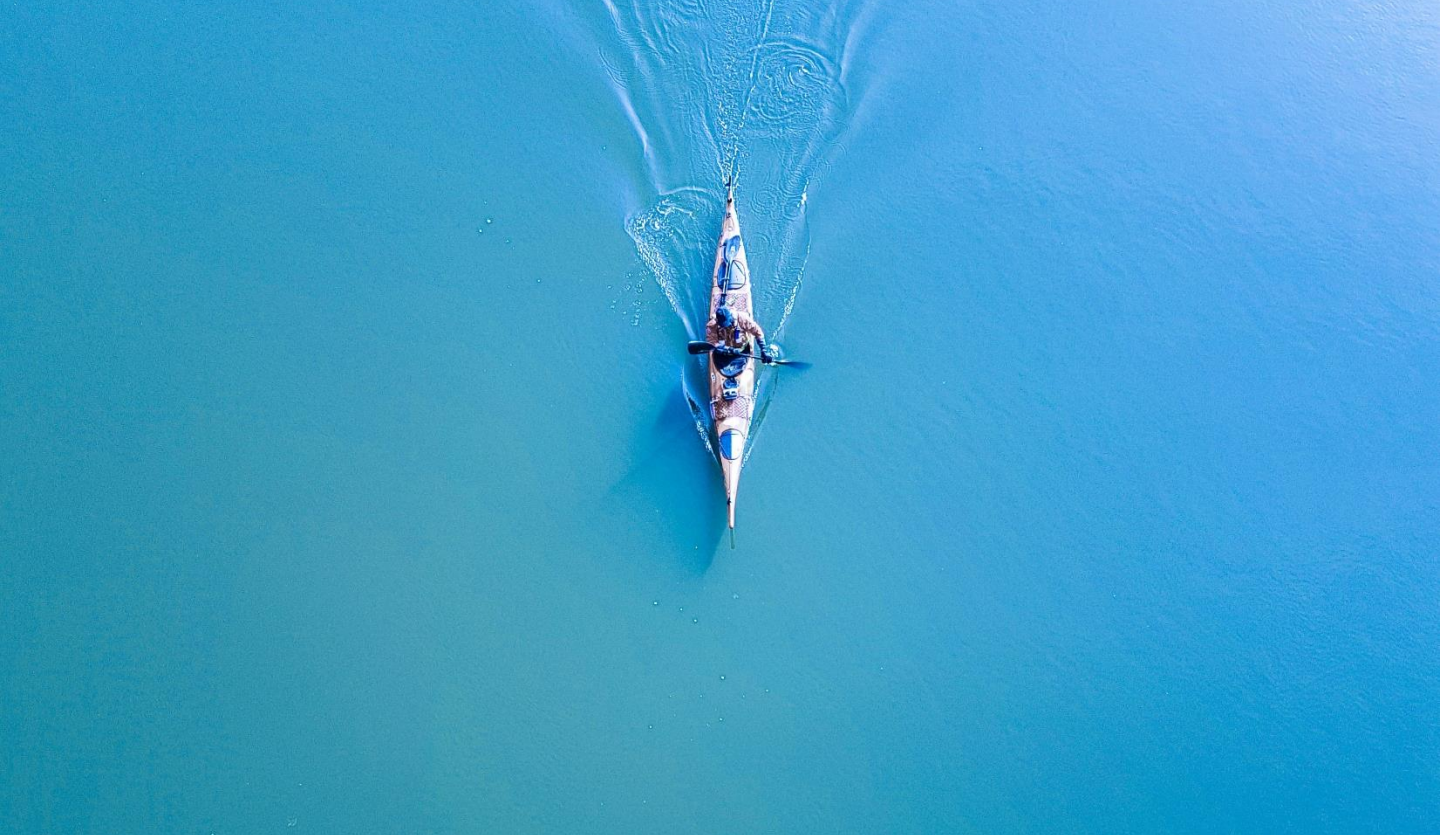




Perspective Mensuel Septembre 2025

TITRE DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE⁽¹⁾ ET À L'ÉCHÉANCE, CI-APRÈS LE « TITRE DE CRÉANCE » OU « TITRE ».

Produit de placement risqué alternatif à un placement dynamique risqué de type « actions ».

- **ISIN :** FRBCP1260207
- **Période de commercialisation⁽²⁾:** du 22 juillet 2025 au 30 septembre 2025
- **Durée d'investissement conseillée :** 8 ans (hors activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé⁽³⁾).
- **Éligibilité :** contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte et comptes-titres. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur, d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- **Émetteur :** Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+)⁽⁴⁾. L'investisseur supporte le risque de crédit lié au non-remboursement en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de Barclays Bank PLC en tant qu'Émetteur.

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Document à caractère promotionnel à destination de clients non professionnels au sens de la directive MIF II (Directive 2014/65/UE).

-
- (1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable *a priori* si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final. Les principaux risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.
- (2) La commercialisation du produit « Perspective Mensuel Septembre 2025 » pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- (3) Le mécanisme de remboursement automatique anticipé et ses conditions sont détaillés dans cette brochure (pages 4 et 10).
- (4) Notations en vigueur au 3 juillet 2025. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.

POINTS CLÉS

- L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'action STELLANTIS N.V. (code Bloomberg : STAP FP ; code Reuters : STAP.PA) (l'« Action ») pour une durée de 1 an à 8 ans maximum. Le remboursement du Titre « Perspective Mensuel Septembre 2025 » est ainsi conditionné à l'évolution de **cette Action**.
- Un remboursement⁽¹⁾ du capital initial à la Date de Remboursement Final⁽²⁾, en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - Si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial⁽³⁾ à la Date de Constatation Finale.
 - **Sinon, un risque de perte partielle ou totale en capital.**
- Du mois 12 à 95, un remboursement⁽¹⁾ automatique anticipé du produit « Perspective Mensuel Septembre 2025 » à hauteur du capital initial majoré d'un gain de 0,84% par mois écoulé depuis l'origine, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial⁽³⁾ à une Date de Constatation Mensuelle.
- À l'échéance, en l'absence de remboursement automatique anticipé, un remboursement⁽¹⁾ du capital initial majoré d'un gain de 0,84% par mois écoulé depuis l'origine, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial⁽³⁾ à la Date de Constatation Finale.
- L'investisseur accepte donc de limiter ses gains en cas de forte hausse de l'Action et **accepte un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.**

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Perspective Mensuel Septembre 2025 », soit 1 000 euros. Les Taux de Rendement Annuels (« TRA ») mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Les Taux de Rendement Annuels s'entendent hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Ces Taux de Rendement Annuels ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros à la Date d'Émission (le 30 septembre 2025) et une détention jusqu'à la Date de Remboursement Final (le 14 octobre 2033) ou, selon le cas, la Date de Remboursement Automatique Anticipé⁽²⁾. En cas de vente du Titre de créance avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation en unités de compte, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), les Taux de Rendement Annuels nets peuvent être supérieurs ou inférieurs à ceux indiqués dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du Titre de créance ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant le Titre de créance jusqu'à son échéance effective.**

Les Titres de créance « Perspective Mensuel Septembre 2025 » sont proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Perspective Mensuel Septembre 2025 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de i-Kapital qui commercialise le produit « Perspective Mensuel Septembre 2025 ».

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Le détail des dates figure en page 10 de la présente brochure.

(3) La détermination du Niveau Initial figure en page 4.

AVANTAGES

- Un remboursement automatique anticipé possible : Du mois 12 à 95, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial⁽³⁾ à une Date de Constatation Mensuelle, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors à la Date de Remboursement Anticipé correspondante le capital initial majoré d'un gain de 0,84% par mois écoulé depuis l'origine (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,59%⁽²⁾).
- Un gain à l'échéance possible : Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial⁽³⁾ à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Final le capital initial majoré d'un gain de 0,84% par mois écoulé depuis l'origine, soit un total de 180,64%. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal à 6,55%⁽²⁾.
- Un remboursement conditionnel du capital à l'échéance : Si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Final le capital initial a minima. Le Taux de Rendement Annuel net est alors égal au minimum à -1,00%⁽²⁾.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit « Perspective Mensuel Septembre 2025 » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie et à l'échéance :**
 - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique anticipé ne sont pas remplies, dans ce cas, la formule de remboursement ne s'applique pas et le prix dépend alors des paramètres de marché le jour de la revente.
 - Si, à la Date de Constatation Finale, le niveau de l'Action est inférieur à 50% de son Niveau Initial.
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux Titres de créance avant leur Date de Remboursement Final.
- Une faible variation de l'Action autour du seuil de 50% de son Niveau Initial à la Date de Constatation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement du produit « Perspective Mensuel Septembre 2025 » à l'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 an à 8 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action du fait du **mécanisme de plafonnement des gains** (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,59%⁽²⁾).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement, faillite ou une mise en résolution de l'Émetteur (qui induit un risque lié au remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit de celui-ci (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- **L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement versés par l'action STELLANTIS N.V. .**

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(3) La détermination du Niveau Initial figure en page 4.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU INITIAL

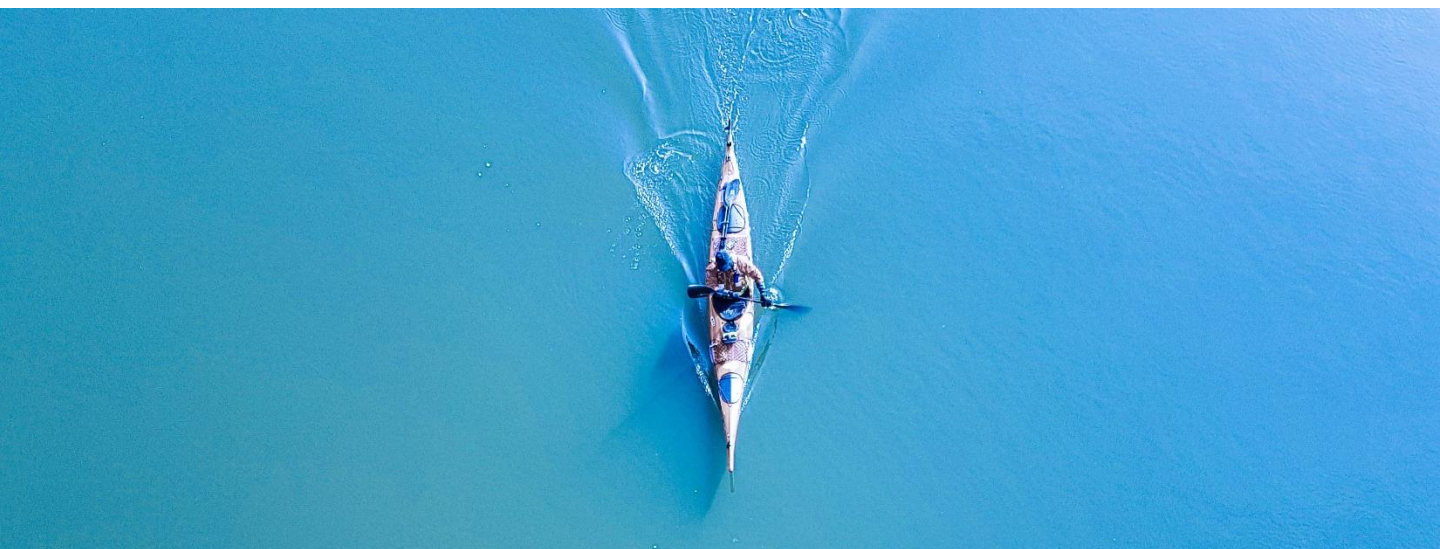
Le Niveau Initial correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Action aux Dates de Constatation Initiale suivantes:
01/07/2025, 31/07/2025, 29/08/2025, 30/09/2025

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ

Du mois 12 à 95, à chaque Date de Constatation Mensuelle, si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante :

**Le capital initial majoré d'un gain de 0,84% par mois écoulé
depuis l'origine
(soit un TRA net maximum de 8,59%⁽²⁾)**

Si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est pas activé, **le produit continue jusqu'à l'échéance.**



(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À l'issue du mois 96, à la Date de Constatation Finale, dans le cas où le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Action :

- **CAS FAVORABLE** : Si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 100% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Final :

**Le capital initial majoré d'un gain de 0,84% par mois écoulé depuis l'origine,
soit un total de 180,64%**
(soit un TRA net de 6,55%⁽²⁾)

- **CAS MÉDIAN** : Si le niveau de l'Action est supérieur ou égal à 50% de son Niveau Initial, mais inférieur à 100% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Final :

Le capital initial
(soit un TRA net de -1,00%⁽²⁾)

- **CAS DÉFAVORABLE** : Si le niveau de l'Action est inférieur à 50% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ à la Date de Remboursement Final :

La Valeur Finale de l'Action⁽³⁾
(soit un TRA net négatif)

Dans ce scénario, l'investisseur subit **une perte en capital qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.**

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

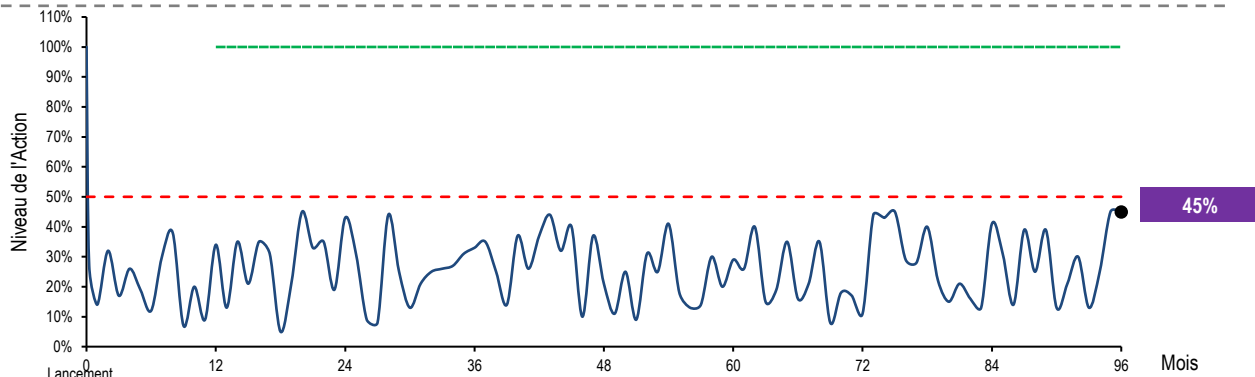
(3) La Valeur Finale de l'Action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

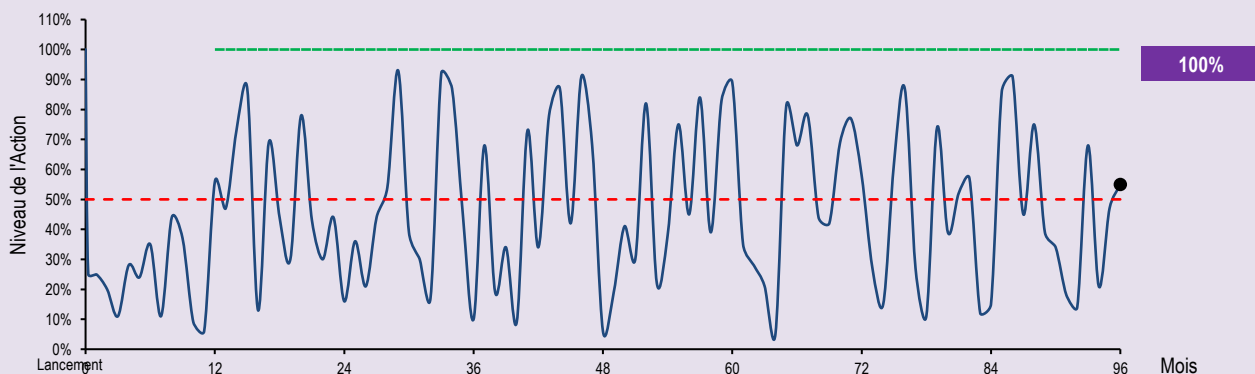
LES DONNÉES CHIFFRÉES UTILISÉES DANS CES EXEMPLES N'ONT QU'UNE VALEUR INDICATIVE ET INFORMATIVE, L'OBJECTIF ÉTANT DE DÉCRIRE LE MÉCANISME DU PRODUIT. ELLES NE PRÉJUGENT EN RIEN DE RÉSULTATS FUTURS ET NE SAURAIENT CONSTITUER EN AUCUNE MANIÈRE UNE OFFRE COMMERCIALE.

- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé et de versement des gains à l'échéance (100%) **xx** Remboursement du produit
- Seuil de perte en capital à l'échéance (50%)
- Evolution de l'Action par rapport à son Niveau Initial

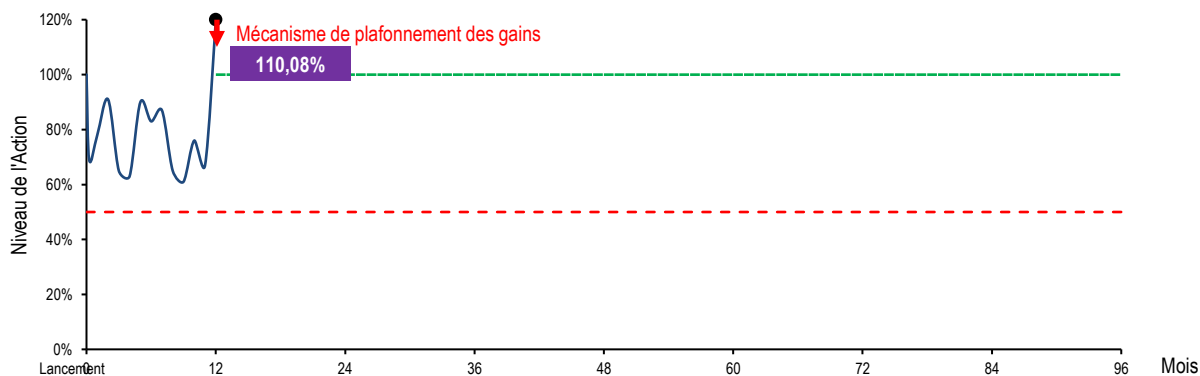
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSÉ DE L'ACTION À L'ÉCHÉANCE



SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'ACTION DE MOINS DE 50% À L'ÉCHÉANCE



SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'ACTION À LA FIN DU MOIS 12



ILLUSTRATIONS DU REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : FORTE BAISSSE DE L'ACTION À L'ÉCHÉANCE

Aux Dates de Constatation Mensuelle, des mois 12 à 95, l'Action clôture en dessous de 100% de son Niveau Initial : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain, le produit dure jusqu'à la Date de Remboursement Final.

À la Date de Constatation Finale, l'Action clôture à 45% de son Niveau Initial (soit une baisse de 55%) soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance : à la Date de Remboursement Final, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ 45% du capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -10,36%⁽²⁾, similaire à un investissement direct dans l'Action.

L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.

SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSSE DE L'ACTION DE MOINS DE 50% À L'ÉCHÉANCE

Aux Dates de Constatation Mensuelle, des mois 12 à 95, l'Action clôture en dessous de 100% de son Niveau Initial : le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé et l'investisseur ne reçoit pas de gain, le produit dure jusqu'à la Date de Remboursement Final.

À la Date de Constatation Finale, l'Action clôture à 55% de son Niveau Initial (soit une baisse de 45%) soit au-dessus du seuil de perte en capital et de versement des gains à l'échéance : l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors à la Date de Remboursement Final le capital initial, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%⁽²⁾ (contre un Taux de Rendement Annuel net de -8,09%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'Action).

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'ACTION À LA FIN DU MOIS 12

À l'issue du mois 12, l'Action clôture à 120% de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé : l'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante, le capital initial majoré d'un gain de 0,84% par mois écoulé depuis l'origine, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 8,59%⁽²⁾ (contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,00%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'Action, du fait du mécanisme de plafonnement des gains).

(1) Hors frais de gestion, commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, et/ou fiscalité et prélèvement sociaux applicables au cadre d'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de Barclays Bank PLC.

(2) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, de capitalisation en unités de compte, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Le montant net affiché s'entend hors faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Action, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

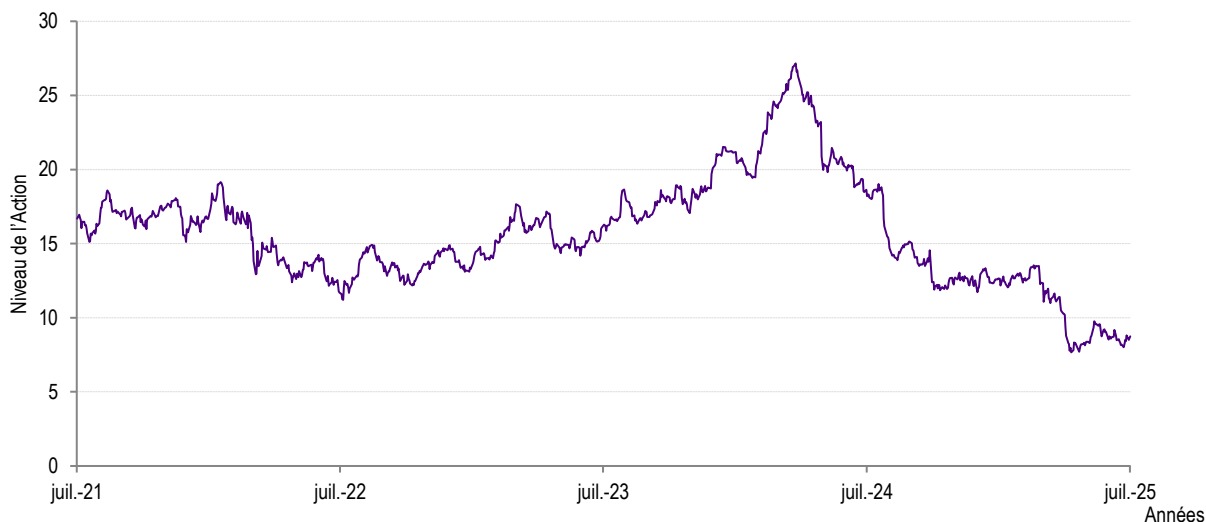
DESCRIPTION

STELLANTIS NV est un constructeur automobile multinational qui offre une large gamme de véhicules sous différentes marques, incluant des voitures, camions et utilitaires. Fondé en 1924, la société compte, fin 2024, environ 259 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaires de 156,90 milliards d'euros.

Le cours de l'action STELLANTIS N.V. est accessible entre autres sur le site de Boursorama (<https://www.boursorama.com/cours/1rPSTLAP/>), ainsi que sur différents sites d'informations financières. Ticker Bloomberg : STLAP FP ; Reuters : STLAM.PA ; code ISIN : NL00150001Q9.

Source : Rapport annuel 2024 STELLANTIS N.V. (<https://www.stellantis.com/content/dam/stellantis-corporate/investors/financial-reports/Stellantis-NV-20241231-Annual-Report.pdf>).

ÉVOLUTION HISTORIQUE DU SOUS-JACENT ENTRE LE 02/07/2021 ET LE 02/07/2025⁽¹⁾



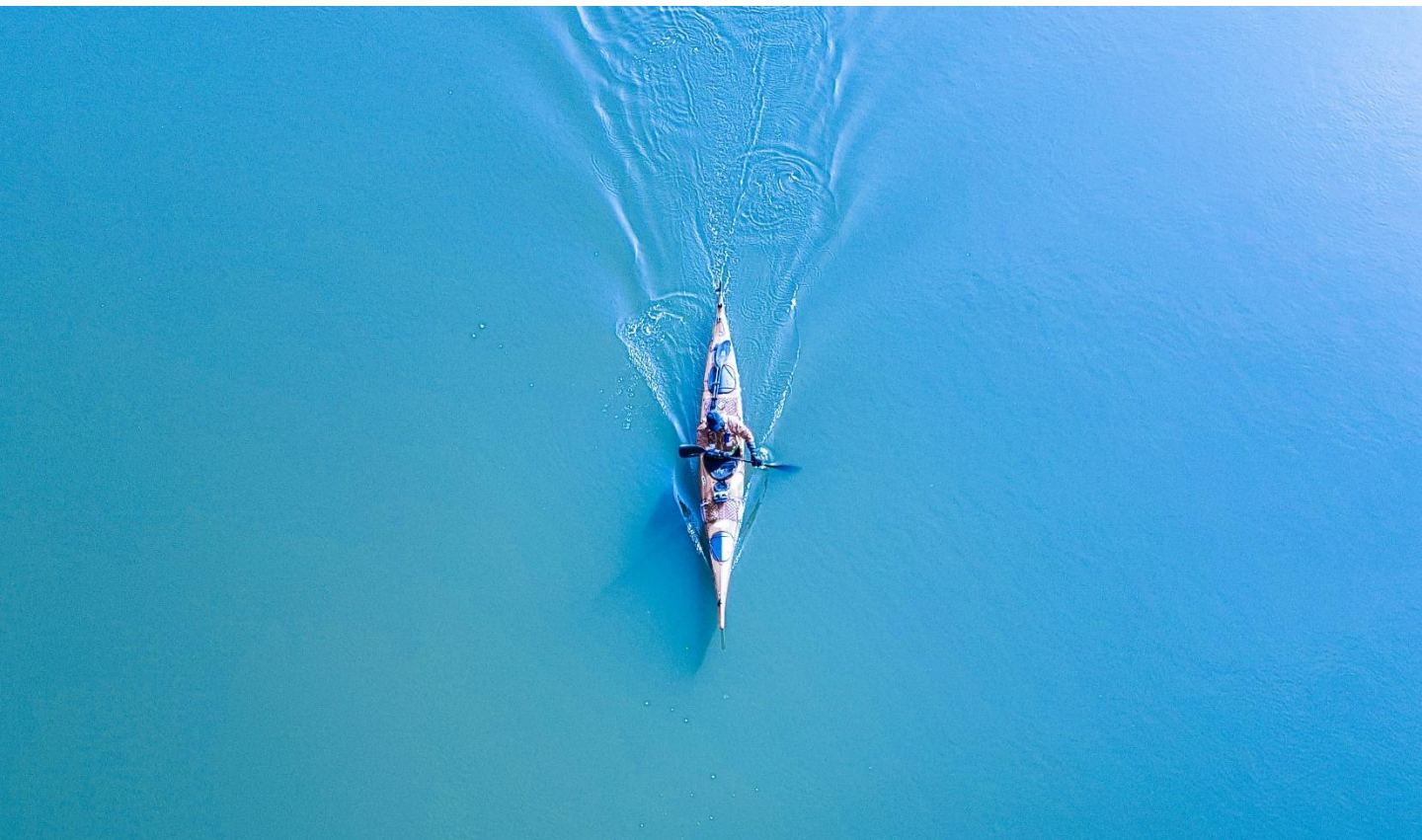
LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

⁽¹⁾ Source: Bloomberg, 2 juillet 2025

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risque » du prospectus de base ainsi que les sections portant sur les risques spécifiques à l'Émetteur et les risques clés spécifiques aux Titres du résumé annexé aux Conditions Définitives d'Émission qui incluent notamment les principaux risques suivants :

- **RISQUE DE PERTE EN CAPITAL** : L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la Date de Remboursement Final.
- **RISQUE DE CRÉDIT** : L'investisseur est exposé au risque de faillite ou de défaut de l'Émetteur, à savoir que l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi ainsi que du rendement restant éventuellement encore à payer.
- **RISQUE DE MISE EN RÉOLUTION** : Conformément à la directive européenne établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, lorsque ces établissements sont susceptibles de faire faillite, un outil de renflouement interne peut être déclenché pour aider à sauver l'établissement. Cet outil inclut la possibilité d'annuler tout ou partie du principal et/ou des intérêts de tout passif non garanti ou de convertir certaines créances en actions ou autres titres de l'émetteur ou d'une autre personne. Ces pouvoirs pourraient être exercés à l'égard des titres entraînant potentiellement une perte de tout ou partie de la valeur de votre investissement dans les titres.
- **RISQUE DE LIQUIDITÉ** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du capital initial investi.
- **RISQUE DE FLUCTUATION DU PRIX DU PRODUIT** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s), de la volatilité, des taux d'intérêt et de la situation financière), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **RISQUE LIÉ À L'INFLATION** : Si un contexte économique caractérisé par un niveau d'inflation élevé perdurait tout au long de la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif.



PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Nature juridique	Titres de créance complexes de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance.
Émetteur	Barclays Bank PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+, Fitch Ratings A+. Notations en vigueur au 3 juillet 2025. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment et celles-ci ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni une évaluation des risques du produit. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au produit.
Devise	Euro (EUR - €)
Garantie en capital	Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance. Une sortie en cours de vie se fera à un prix inconnu à l'avance.
Code ISIN	FRBCP1260207
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation en unités de compte et comptes-titres.
Prix d'Émission	100% de la Valeur Nominale
Prix d'achat	100% du Prix d'Émission
Valeur Nominale	1000 €
Durée d'investissement	8 ans (hors activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé)
Niveau Initial	Le Niveau Initial correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Action aux Dates de Constatation Initiale suivantes: 01/07/2025, 31/07/2025, 29/08/2025, 30/09/2025
Date d'Émission	30 septembre 2025
Dates de Constatation Initiale	01/07/2025, 31/07/2025, 29/08/2025, 30/09/2025
Dates de Constatation Mensuelle	30 septembre 2026, 30 octobre 2026, 30 novembre 2026, 30 décembre 2026, 29 janvier 2027, 26 février 2027, 30 mars 2027, 30 avril 2027, 31 mai 2027, 30 juin 2027, 30 juillet 2027, 30 août 2027, 30 septembre 2027, 29 octobre 2027, 30 novembre 2027, 30 décembre 2027, 31 janvier 2028, 29 février 2028, 30 mars 2028, 28 avril 2028, 30 mai 2028, 30 juin 2028, 31 juillet 2028, 30 août 2028, 29 septembre 2028, 30 octobre 2028, 30 novembre 2028, 29 décembre 2028, 30 janvier 2029, 28 février 2029, 29 mars 2029, 30 avril 2029, 30 mai 2029, 29 juin 2029, 30 juillet 2029, 30 août 2029, 28 septembre 2029, 30 octobre 2029, 30 novembre 2029, 31 décembre 2029, 30 janvier 2030, 28 février 2030, 29 mars 2030, 30 avril 2030, 30 mai 2030, 28 juin 2030, 30 juillet 2030, 30 août 2030, 30 septembre 2030, 30 octobre 2030, 29 novembre 2030, 30 décembre 2030, 30 janvier 2031, 28 février 2031, 31 mars 2031, 30 avril 2031, 30 mai 2031, 30 juin 2031, 30 juillet 2031, 29 août 2031, 30 septembre 2031, 30 octobre 2031, 28 novembre 2031, 30 décembre 2031, 30 janvier 2032, 27 février 2032, 30 mars 2032, 30 avril 2032, 31 mai 2032, 30 juin 2032, 30 juillet 2032, 30 août 2032, 30 septembre 2032, 29 octobre 2032, 30 novembre 2032, 30 décembre 2032, 31 janvier 2033, 28 février 2033, 30 mars 2033, 29 avril 2033, 30 mai 2033, 30 juin 2033, 29 juillet 2033, 30 août 2033, 30 septembre 2033
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	10 jours ouvrés suivant la Date de Constatation Mensuelle correspondante excepté la Date de Constatation Finale.
Date de Constatation Finale	30 septembre 2033
Date de Remboursement Final	14 octobre 2033
Sous-jacent	L'action STELLANTIS N.V. (code Bloomberg : STLAP FP ; code Reuters : STLAM.PA).
Commission de distribution	Le distributeur reçoit en sa qualité de distributeur de Barclays Bank PLC une rémunération annuelle maximale (calculée sur la base de la durée de vie maximale des titres) de 1,00% du montant des titres effectivement souscrits. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Une information complémentaire pourra être fournie aux investisseurs et investisseurs potentiels sur simple demande auprès du distributeur.
Marché secondaire	Barclays Bank PLC peut proposer, dans des conditions normales de marché et de financement, de donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente maximum de 1%.
Publication et périodicité de la valorisation	Les valorisations indicatives des Titres seront tenues à la disposition du public en permanence et publiées de manière quotidienne sur Reuters et Telekurs.
Diffusion des cours	Les cours seront diffusés quotidiennement, et si ce jour n'est pas un jour de bourse prévu, le jour de bourse prévu suivant, et à titre indicatif sur la page publique Reuters « FRBCP1260207=BARL ».
Double valorisation	En plus de celle produite par Barclays Bank PLC, une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter de la Date de Constatation Initiale par une société de service indépendante financièrement de Barclays Bank PLC, Refinitiv. Ce service est payé par Barclays Bank PLC.
Offre au Public	Offre au public avec publication de prospectus.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Cotation	Marché officiel de la Bourse de Dublin (marché réglementé)
Droit applicable	Droit français
Agent de calcul	Barclays Bank PLC, ce qui peut être source de conflits d'intérêts.

AVERTISSEMENT

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit.

DISPONIBILITE DE LA DOCUMENTATION JURIDIQUE

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » du prospectus de base du produit ainsi qu'aux sections portant sur les risques spécifiques à l'Émetteur et les risques clés spécifiques aux Titres du résumé figurant en annexe des Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Offre au Public avec publication de prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 22 juillet 2025, se rattachant au prospectus de base, qui se compose du document Securities Note en date du 11 avril 2025 et du Document d'Enregistrement du 20 mars 2025 <https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2025/BBPLC%20Registration%20Document%20Update%202025%20-%20CB1%20Registration%20Document%20dated%2020%20March%202025.pdf> ainsi que de leurs suppléments, approuvés par la Banque Centrale D'Irlande régulateur en Irlande et formant ensemble un prospectus conforme à l'Article 8 du Règlement (EU) 2017/1129. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Banque Centrale D'Irlande, et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus de base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé en langue locale (lorsque disponible) sont disponibles sur les sites https://home.barclays/content/dam/home-barclays/documents/investor-relations/fixed-income-investors/2025/Barclays_Bank_PLC_-_GSSP_EU_Base_Prospectus_2025.pdf (Prospectus de Base) et <https://home.barclays/investor-relations/fixed-income-investors/prospectus-and-documents/structured-securities-prospectuses/#supplements> (Suppléments) et https://derivatives.cib.barclays/documentation/FRBCP1260207-Final_Terms-en.pdf (Conditions Définitives d'Émission) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Barclays Bank PLC, sur simple demande à l'adresse indiquée ci-après. Barclays Bank PLC est immatriculée en Angleterre sous le numéro 1026167. Siège social: 1 Churchill Place, London E14 5HP, United Kingdom. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <https://derivatives.cib.barclays/FR/1/fr/kidsearch.app>

INFORMATIONS IMPORTANTES

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document non contractuel et non réglementaire à caractère promotionnel et a été communiqué à l'Autorité des Marchés Financiers conformément à l'article 212-28 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui ne doit pas être considéré comme un avis favorable. En cas d'incohérence entre ce document et la documentation juridique, cette dernière prévaudra.

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord et sous la responsabilité de i-Kapital, le distributeur qui commercialise directement ou via ses sous distributeurs, le produit « Perspective Mensuel Septembre 2025 ».

Restrictions générales de vente : Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil ou une recommandation en vue de l'achat ou de la vente du produit qui y est décrit. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au Titre de créance. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction.

L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce Titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Régulation S, "Regulation S U.S. Person") : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.